**No 8073**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

**Projet de loi modifiant la loi du 22 juillet 2022 relative à une subvention de loyer**

\*\*\*

**Résumé**

Le projet de loi sous rubrique entend corriger une erreur matérielle qui s’est glissée dans le tableau des paramètres de calcul de la subvention de loyer qui est annexé à la loi du 22 juillet 2022 relative à une subvention de loyer.

Ainsi, le projet de texte prévoit de modifier le tableau des paramètres de calcul en remplaçant dans la colonne relative aux communautés domestiques avec 3 enfants à charge le montant de « *6.937* » par le montant de « *8.937* ».

En raison du faux montant, certaines communautés domestiques avec 3 enfants à charge obtiennent actuellement une aide mensuelle réduite par rapport à celle que le législateur a initialement visée, ce que le projet de loi entend à rectifier.

Afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires concernés, le redressement de l’erreur matérielle s’appliquera de manière rétroactive au 1er août 2022.